



16

XXI^{ème} Session du Groupe de Travail
de l'Examen Périodique Universel (EPU)

RAPPORT DE LA GUINEE

---@---
DECLARATION DU BENIN
---@---

Monsieur le Président,

La délégation du Bénin souhaite la bienvenue à la délégation de la République de Guinée, conduite par *le Ministre des Droits de l'Homme et des Libertés Civiles, S-EM Khatifa GASSAMA-DIABY* et félicite les Autorités guinéennes pour les actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues du premier passage à l'EPU, en 2010, de ce pays.

La délégation du Bénin se félicite particulièrement de l'adoption de la nouvelle Constitution de la Guinée, en mai 2010, qui consacre les principes fondamentaux des droits de l'homme, notamment l'égalité et le principe de la non-discrimination.

La délégation du Bénin recommande aux Autorités guinéennes :

- la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture ; et

et politiques visant la ratification du pacte international relatif aux droits civils et politiques visant l'abolition de la peine de mort.

Enfin, la délégation du Bénin invite la Communauté internationale à soutenir les efforts des Autorités guinéennes en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

Je vous remercie.